**5 avril 2018**

Chère (Cher)

Nous sommes ici aujourd’hui pour vous demander de faire tout ce qui est en votre pouvoir pour vous assurer que les droits fondamentaux de Lucy Francineth Granados soient respectés et qu’une solution humanitaire soit trouvée pour adresser sa situation d’immigration.

Spécifiquement, nous vous demandons de parler aux ministres de l’Immigration et de la Sécurité Publique afin qu’ils interviennent pour annuler la déportation de Lucy prévue pour le 13 avril prochain, jusqu’à ce que sa demande de résidence permanente pour des motifs humanitaires soit étudiée et que Lucy soit relâchée du centre de détention où elle se trouve actuellement.

Lucy Francineth Granados est une mère monoparentale et le seul soutien financier de ses trois enfants. Elle est également engagée dans la communauté, puisqu’elle s’implique activement dans des groupes qui défendent les droits des femmes et des travailleurs sans statut. Elle a fait de Montréal sa maison des 9 dernières années et elle est précieuse pour un grand nombre d’entre nous.

Lucy a quitté le Guatemala en 2009. En risquant sa vie, elle a voyagé seule à travers le Mexique sur le train *La Bestia,* connu comme le «Train de la Mort» - un train de marchandises- vers les Étas-Unis, puis vers le Canada.

Son but était d’arriver dans un endroit où ses enfants et elle pourrait être en sécurité et où elle pourrait subvenir à leurs besoins, mais le système d’immigration a laissé tomber Lucy et sa famille. Elle a été refusée en 2012 et s’est retrouvée à devoir faire le choix déchirant entre être déportée au Guatemala ou rester au Canada sans papiers. Elle est restée, rejoignant les rangs de dizaines de milliers de migrants et migrantes sans papiers.

Désespérée de régulariser son statut au Canada, Lucy a soumis une demande de résidence permanente pour des considérations d’ordre humanitaire en septembre 2017. En vertu de la Loi sur l’Immigration, le ministre de l’Immigration du Canada a l’obligation d’étudier toutes les applications faites pour des considérations d’ordre humanitaire au Canada. **Tout ce que nous demandons à monsieur le ministre Ahmed Hussen est de prendre le temps de rendre une décision concernant sa demande avant de déporter Lucy.**

De plus, le Canada est signataire de la Convention pour les droits de l’enfant. Cela signifie que le Canada a l’obligation de prendre en compte le meilleur intérêt de l’enfant dans toutes les décisions qui peuvent les affecter. Or, le Canda n’a jamais pris en considération le meilleur intérêt des enfants de Lucy. La seule manière où le meilleur intérêt de ces enfants pourra être considéré est lors de l’étude par le Canada de la demande humanitaire. Ainsi, le Canada ne doit pas déporter Lucy sans prendre en compte le meilleur intérêt de l’enfant par le biais de l’étude complète de la demande de sa résidence permanente pour des considérations d’ordre humanitaire.

Il est aussi allégué que l’Agence des services frontaliers du Canda (ASFC) a agi de manière abusive dans le dossier de Lucy. Les personnes qui la soutiennent étudient la possibilité de faire une plainte de violation des droits humains devant la Commission Canadienne des droits humains. Nous sommes très inquiets que, pour cette raison, l’ASFC ne considèrera pas équitablement sa demande de sursis de renvoi (déposée le 23 mars et pour laquelle son avocat n’a pas reçu de réponse en date du 8 avril).

La santé de Lucy était déjà compromise par les traumatismes qu’elle a vécus dans le passé et par les années où elle n’a pas eu accès à des services de santé de base en raison de son statut. Son arrestation brutale, ses conditions de détention et la menace de déportation ont contribué à une grande détérioration de sa santé. Elle a été hospitalisée deux fois, et elle a dû être amenée à l’infirmerie, depuis le début de sa détention. Ce n’est pas seulement inhumain de garder Lucy en détention et de la menacer de déportation, cela porte une atteinte grave à sa santé, avec de possibles séquelles à long terme.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons, en tant que député de notre circonscription, de vous assurer que messieurs les ministres Hussen et Goodale utilisent leur pouvoir discrétionnaire pour faire en sorte que les droits de Lucy soient respectés, que les droits de ses enfants soient respectés et qu’une solution soit trouvée face à la difficile situation dans laquelle elle se trouve au niveau humanitaire.

Sincèrement,